

**Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2024-10-17-29 | Affaires foncières - Cession d'une parcelle  
située au 32 rue Guynemer  
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 11 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présent-es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Johan Quérue!l, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé-es avec pouvoir :**

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue!l, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Najia Atif.

**Etaient excusé-es :**

Monsieur David Fontaine, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

**Secrétaire de séance :**

Madame Léa Pawelski

**Exposé des motifs :**

La Ville est propriétaire d'une parcelle située au 32 rue Georges Guynemer, cadastrée AC 799 d'une superficie d'environ 476 m<sup>2</sup>, édifiée d'un bâtiment précaire.

Lors d'une précédente séance, le Conseil municipal a décidé de céder ce bien à Monsieur Gorge et Madame Decaen qui s'en était porté acquéreurs. Après approfondissement de leur projet et évaluation de l'ampleur des travaux envisagés, ils sollicitent une révision du prix initialement convenu.

Compte tenu de l'intérêt de leur projet et de la nature du bien cédé (cession en l'état, l'ensemble des travaux et aménagements étant en sus à leur charge), ce bien pourrait leur être vendu au prix de 95 000 € HT, compatible avec l'avis du Pôle d'évaluation domaniale.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2024-06-27-29,
- L'avis du Pôle d'évaluation domaniale,

**Considérant :**

- L'existence d'une parcelle vacante dont la ville est propriétaire, située au 32 rue Georges Guynemer, cadastrée AC 799 d'une superficie d'environ 476 m<sup>2</sup>, édifiée d'un bâtiment précaire,
- La possibilité pour cette parcelle de constituer un terrain à bâtir à vocation d'habitat individuel,
- La situation des lieux et la présence de réseaux divers existants au droit de la parcelle,
- La demande de Monsieur Gorge et Madame Decaen qui se sont portés acquéreurs et ont déposé un dossier de candidature pour l'attribution de ce bien en vue de la réhabilitation du bâtiment existant pour aménager un logement et la création d'un espace de maraîchage,
- Leur demande d'acquisition en l'état de cette parcelle, au prix amiable de 95 000 € hors TVA éventuelle et frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur (prix compatible avec l'avis du Pôle d'évaluation domaniale),

**Décide :**

- De céder à Monsieur Gorge et Madame Decaen le bien susvisé aux conditions financières énoncées ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241017-lmc136620-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2024